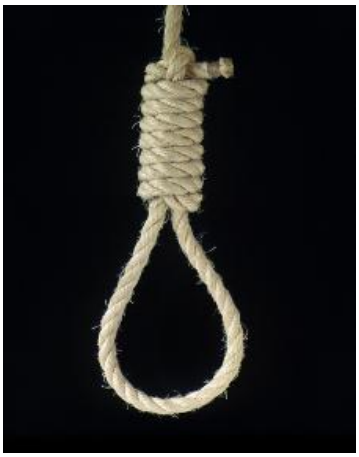
Clandestins : un avocat sénégalais suggère la peine de mort pour les passeurs

27/07/2009 à 18h36

Un moyen radical, selon l'avocat Me Massokhna Kane, d'éradiquer l'émigration clandestine suicidaire : restaurer et appliquer la peine de mort aux convoyeurs. Dans une lettre ouverte qu'il a adressée au président de la République, l'avocat pense qu'on n'en exécuterait pas plus de deux que des milliers de vies humaines seraient sauvées.



L'Avocat Massokhna Kane plaide pour la restauration de la peine de mort. L'ancien ministre et actuel président de Sos Consommateur a écrit une lettre ouverte au président de la République dans ce sens. La motivation d'une telle pétition : les milliers de morts sur la voie de l'émigration clandestine pour gagner des cieux plus cléments, comme l'Espagne. Et dans ce phénomène d'« émigration clandestine (…) un fléau au Sénégal et (qui) décime notre jeunesse », Me Massokhna Kane pense qu'une mesure dissuasive efficace est de taper durement sur les convoyeurs. « Il n'y a pas deux solutions pour éradiquer cette émigration suicidaire. Il n'y en a qu'une seule : restaurer et appliquer la peine de mort aux convoyeurs (…) Aussi, pour empêcher définitivement que nos enfants tentent d'aller à Barca par la voie suicidaire de l'émigration clandestine, il faut envoyer quelques

convoyeurs à Barsax en leur appliquant la peine de mort (…) Vous n’en exécuterez pas plus de deux et vous sauverez des centaines, voire des milliers de vies humaines dont le pays a tant besoin. Car ceux qui exploitent la détresse des jeunes chômeurs en leur promettant l’eldorado, pour les envoyer délibérément à la mort, méritent mille fois la mort (…) Source – Merci à Zottel